

Image not found or type unknown



Pour un vol fait dans parking priver

Par **monnet_old**, le **23/07/2007** à **12:54**

Mme Mr rnrnrn j ai mon conjoint qui c est fait derobe sont scooter pendant les heures de sont travail dans un parking priver de la societe moi je suis pas assurer pour le vol et sont entreprise disse qu il ne peuve pas intervenir j aurais aimer savoir si on pouvais avoir un recourt merci rnmes salutations distinguer

Par **Jurigaby**, le **23/07/2007** à **17:09**

Bonjour.rnrnA priori, aucun recours sauf si le parking offre des services de gardiennage, dans quel cas on pourrait en ocnlure à l'existenbce d'un contrat de dépôt ce qui pourrait vous permettre de prétendre à une indemnisation.